



Montreuil, le 21 juin 2021

Monsieur François NOGUÉ
 Directeur des Ressources humaines du GPU SNCF
 2 place aux Étoiles
 CS 70001
 93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

La Fédération CGT des cheminots vous a adressé une demande de concertation immédiate le 11 juin 2021. À l'issue de la réunion de concertation qui s'est tenue le 16 juin dernier, nous prenons acte de l'absence de points d'accord identifiés sur l'ensemble des sujets repris ci-dessous :

- Emploi : face aux conflits locaux qui se multiplient (postes non tenus, production non assurée, dégradation des conditions de travail...), la CGT revendique un volume supplémentaire de recrutements pour apporter satisfaction aux demandes locales ;
- Précarité : les CDD et l'intérim sont utilisés de façon abusive, la CGT revendique la régularisation des emplois précaires en CDI ;
- Réorganisations : la création des DDL, le projet « maintenir demain », la suppression des fonctions de sécurité pour les ASCT, et toutes les réorganisations qui visent à externaliser les charges de travail, à ultra-spécialiser les cheminots ou à casser leurs métiers, doivent être stoppées ;
- Salaires : depuis 2015, les cheminots ne bénéficient plus d'augmentation générale de salaire, alors que l'inflation grignote leur pouvoir d'achat. La CGT revendique un rattrapage de cette situation par une hausse significative ;
- Une augmentation des pensions identique doit également être décidée ;
- Primes de travail : sous l'effet de la digitalisation et d'autres évolutions, la technicité des métiers a augmenté. La CGT revendique donc la hausse des primes de travail et la refonte de la méthode de calcul de la Prime Traction ;
- Relance du Fret : la CGT revendique un véritable plan de relance de Fret SNCF, en particulier avec une vraie force commerciale, des négociations avec les pouvoirs publics pour lancer rapidement 200 nouveaux trains de marchandises, dont le premier doit être le Perpignan-Rungis ;
- Développement des TET : la CGT revendique une convention TET qui permette de relancer sérieusement les trains de jour comme de nuit, réalisés par la SNCF et dont les charges de travail alimentent l'emploi cheminot ;
- Concurrence TER : la CGT conteste l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs qui se révèle extrêmement coûteuse pour la collectivité. La CGT revendique l'arrêt des processus de filialisation en réponse aux appels d'offres ;
- Sous-traitance : à l'image du processus gagné par la CGT dans les services informatiques, la CGT revendique la définition d'une véritable stratégie de ré-internalisation des charges sous-traitées par SNCF Réseau, notamment les charges stratégiques ;
- Par ailleurs, la CGT revendique l'arrêt des processus d'appel d'offres par la Direction du Matériel, Gares & Connexions et toutes les activités SNCF lorsqu'un service d'une des SA SNCF est en mesure de réaliser la charge de travail ;



- Sûreté : face à la hausse importante des faits sûreté (+ 26 %), la CGT revendique un renforcement de l'équipement des trains par des ASCT, des effectifs SUGE, et un retour de la présence humaine cheminote (vente et escale) en gare, partout où il n'y en a plus ;
- Décret « transférabilité » : la CGT revendique un positionnement de la direction SNCF pour empêcher le Gouvernement de maintenir ses attaques sur le calcul de la pension, la suppression de la pension de réforme, le droit à la CPA, pour les éventuels cheminots transférés à une entreprise privée ;
- CCN Ferroviaire : la CGT revendique une intervention de la direction SNCF pour débloquer les négociations dans la branche ferroviaire afin d'établir une CCN de haut niveau ;
- Règles sociales applicables aux contractuels : le *dumping* social ne doit en aucun cas être initié en interne à la SNCF. L'arbitraire patronale ne doit pas non plus devenir la règle. La CGT revendique des droits en matière de rémunération, de promotion, de mutation, de sécurité de l'emploi, équivalents à ceux des statutaires ;
- Facilités de Circulation : les projets de suppression des FC aux ayants droit et aux retraités, de réduction des FC pour les cheminots actifs ou de leur fiscalisation doivent être refusés.

Pour ces raisons, la Fédération CGT des Cheminots vous dépose, conformément à l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du mercredi 30 juin 2021 à 19h00 jusqu'au vendredi 02 juillet 2021 à 08h00. Ce préavis de grève couvre tous les personnels du GPU, de tous grades et ceux amenés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.



Laurent BRUN
Secrétaire Général

